

## **Quelles perspectives d'évolution des exploitations avicoles non spécialisées ? Quels impacts de la réforme de la PAC ?**

Depuis 1998, la filière avicole française connaît une crise structurelle. Elle doit en effet faire face à une perte de compétitivité sur les marchés internationaux couplée à une augmentation des importations. La crise de l'influenza aviaire est venue aggraver ce contexte en entraînant des baisses de consommation en France, en Europe, dans les Pays tiers et, de février à juin 2006, des embargos sur les produits avicoles français.

Par ailleurs, la réforme de la PAC de juin 2003 a marqué un tournant décisif dans la politique agricole européenne, en modifiant le contexte et les opportunités pour les filières agricoles. Loin de la simple révision à mi parcours prévue initialement, la réforme de juin 2003 s'est révélée être une réforme majeure, rendue inévitable au vu des fortes évolutions du contexte qu'a connues l'UE ces dernières années. Les conclusions des analyses prospectives réalisées à ce jour montrent que les équilibres de marché devraient être maintenus en grandes cultures, peu de nouvelles opportunités apparaissant sauf pour des ajustements marginaux. Une reconversion des ateliers d'engraissement bovins viande est possible, mais peu probable au vu des bonnes conditions de marché actuelles. En production laitière, le découplage total de l'ADL (Aide Directe Laitière), conjugué aux mises aux normes, à la mauvaise conjoncture du marché, à la remise en cause des marchés d'exportation (poudre de lait, beurre) et aux outils de maîtrise de la production (quota) pourrait encourager des cessations d'activité particulièrement dans les zones en déprise laitière.

Les aviculteurs non spécialisés, qui représentent 70 % des 20 000 aviculteurs français, sont concernés par les enjeux générés par cette réforme et par les évolutions fortes du contexte européen et international. L'objectif de cette étude était d'apprécier la réactivité des exploitations à ces différents éléments.

### ***Méthodologie de l'étude***

Soixante entretiens semi directifs d'une demi-journée ont été conduits sur 60 exploitations avicoles non spécialisées. Dans la première partie de l'entretien, il s'agissait de caractériser les exploitations et les ateliers. Dans un second temps, nous avons cherché à connaître les impacts éventuels de la réforme de la PAC sur les exploitations. La crise de l'influenza aviaire a certainement limité les stratégies visant au développement de l'atelier avicole que nous aurions pu observer. Pour contrecarrer cet effet, au moins pour partie, nous avons demandé, dans un troisième temps aux éleveurs de se projeter dans deux scénarios de crise opposés et de nous faire part des changements qui interviendraient alors. Enfin, dans un quatrième temps, nous les avons fait réagir à différents éléments prospectifs, afin de recueillir leur vision de l'avenir à l'horizon 2013 et la sensibilité de leur exploitation à ces éléments. Nous avons considéré qu'une exploitation était non spécialisée dès lors que la marge brute avicole était inférieure à 75 % de la marge brute totale de l'exploitation.

Neuf organisations de productions ont participé à la réalisation de cette étude et cinq régions ont été couvertes par l'enquête. Cette étude a permis de rencontrer un ensemble de situations caractérisant la diversité actuelle des exploitations mixtes avicoles françaises. Le mode de sélection des éleveurs enquêtés (via les organisations de production) et le fait que les éleveurs étaient volontaires pour consacrer au minimum deux heures de leur temps à un entretien ont cependant contribué à sélectionner un profil d'éleveurs bien formés, maîtrisant bien les différentes problématiques abordées, performants sur le plan technique et assurant des responsabilités professionnelles pour 70 % d'entre eux. Dans un contexte mouvant où les perspectives sont difficiles à établir, ces éleveurs étaient donc susceptibles d'être plus réactifs aux évolutions de contexte et aux opportunités.

## ***Perception de la réforme de la PAC et impacts sur les exploitations***

Près de la moitié des éleveurs a déclaré n'avoir fait aucune modification suite à la réforme de la PAC et les modifications relevées sur les exploitations sont assez limitées. Elles correspondent plus à des ajustements « à la marge » qu'à un bouleversement complet de la gestion des exploitations.

Les principales modifications induites par la réforme et citées par les éleveurs sont les suivantes :

- Une légère diminution des surfaces en maïs : cette culture était soutenue, et ce, particulièrement si elle était irriguée. Le découplage des aides a ainsi ouvert certaines opportunités aux éleveurs. Deux profils d'éleveurs sont concernés par ces modifications, les maïsiculteurs du Sud-Ouest, et les producteurs, de régions où plusieurs années de sécheresse rendent cette culture de moins en moins attractive.
- Une intensification des systèmes bovins. La disparition de la notion de chargement chez les bovins a permis aux éleveurs d'en élever plus. Seulement, cette augmentation s'est retrouvée vite limitée par les réglementations environnementales et les droits à produire dont bénéficiaient les exploitants.
- Une volonté de réorienter le cheptel d'engraissement vers le naissement et l'acquisition de droits PMTVA.

Seuls quatre éleveurs ont également entamé une réflexion sur la gestion globale de leur exploitation et les modifications qu'ils devraient mettre en œuvre pour maintenir sa rentabilité sans les aides. Une seule des exploitations enquêtées a effectué un changement radical sur son système de production : devant l'obligation d'effectuer une mise aux normes environnementale pour la production laitière, les exploitants ont décidé d'arrêter la production laitière, et d'investir dans un atelier de canards prêts à gaver. Cependant, si le découplage de l'ADL a été un argument supplémentaire pour s'engager dans une reconversion, c'est surtout l'obligation qu'ils avaient de se mettre aux normes, et d'investir à nouveau dans l'atelier laitier alors que les perspectives étaient mauvaises, qui ont été décisives.

Le niveau d'investissement est le principal frein au changement identifié chez les éleveurs. Toute reconversion est d'autant plus difficile qu'elle est caractérisée par un fort endettement. Le taux de recouplage des aides peut également limiter la reconversion des systèmes de production. Enfin, un des éléments marquants de la réflexion des éleveurs au sujet du recouplage des aides est qu'ils continuent d'associer le soutien découplé aux productions auxquelles elles étaient historiquement liées. Cependant, la mise en place de la réforme est récente, et les discussions portant sur le choix entre références historiques et régionalisation montrent que son application peut encore évoluer rapidement. Il est donc naturel que les éleveurs soient prudents sur les nouvelles orientations.

La réforme de la PAC de 2003 n'a ainsi pas induit de changement des stratégies sur les exploitations mixtes. En effet, le niveau global de soutien étant maintenu, les opportunités dans les différentes filières limitées, et l'inertie des exploitations liée au poids de l'investissement très forte, les aviculteurs non spécialisés n'ont pas remis en cause leur système d'exploitation actuel. D'autres facteurs influencent plus largement les perspectives des aviculteurs : les évolutions du marché mondial, les réglementations européennes, le contexte local, mais également les choix passés concernant l'orientation de l'exploitation, les investissements réalisés et le projet de vie personnel de l'éleveur. Par ailleurs, les cours actuels en viande bovine, en céréales et en lait se maintenant à un niveau acceptable pour les éleveurs, le découplage ne les incite donc pas particulièrement à se tourner vers de nouvelles productions.

## ***Perspectives et sensibilités des éleveurs face aux évolutions du contexte agricole***

La majorité des éleveurs est convaincue que la croissance démographique et le développement de certains pays seront les éléments moteurs de la croissance de la demande mondiale en produits agricoles. Cependant, les deux tiers d'entre eux doutent que celle-ci se répercute de façon significative sur leur exploitation. Ils sont convaincus que les pays européens et a fortiori les plus développés comme la France, ne bénéficieront pas ou peu de cette croissance mondiale.

Les trois quarts des éleveurs pensent que l'OMC pourrait « battre en brèche » la préférence communautaire d'ici 2013. Ainsi, ils pensent que les importations communautaires en produits agricoles vont augmenter. Plus de la moitié des éleveurs pense que cela aura des répercussions importantes voire critiques pour leur exploitation.

Si les  $\frac{3}{4}$  des éleveurs pensent que les restitutions seront supprimées en 2013, les deux tiers d'entre eux envisagent cette suppression assez sereinement avec des conséquences « faibles à moyennes » pour leurs exploitations. La plupart des éleveurs enquêtés se trouvait sur des marchés nationaux et/ou de qualité. À l'horizon 2013, ceux-ci n'envisagent pas qu'une baisse des exportations françaises se répercute de façon trop importante sur leurs productions. Par ailleurs, même si les éleveurs orientés sur les marchés destinés à l'exportation étaient en général plus inquiets de ces évolutions, ils demeuraient confiants dans leur partenaire industriel pour réorienter la production et ceci en grande partie, parce que ces éleveurs présentaient un bon niveau technique.

4 éleveurs sur 5 pensent que les soutiens européens pourraient diminuer de 50 % en 2013. Une telle diminution des soutiens serait critique pour 80 % des exploitations enquêtées. En effet, malgré la présence de l'atelier avicole (qui n'est pas concerné par les soutiens européens), l'équilibre financier des exploitations serait fortement fragilisé. Face à cela, peu d'éleveurs envisagent que ces baisses de soutien puissent être compensées par une hausse des cours. Malgré cette forte menace qui pèse sur les exploitations, seule une faible minorité a entamé une réflexion sur les actions à entreprendre pour assurer la survie de leurs exploitations dans un tel contexte. Plusieurs raisons sont à l'origine de ces attitudes « attentistes ». Une partie des éleveurs n'envisage pas que les soutiens européens puissent diminuer sans qu'en contrepartie d'autres financements ne prennent le relais (au niveau des régions, départements, villes, etc.). Par ailleurs, beaucoup d'éleveurs ont mis en avant que même si une forte baisse des soutiens était prévisible, l'absence de perspectives claires et concrètes sur le niveau et l'échéance de la baisse ne leur permettaient pas de fixer les objectifs auxquels ils devront répondre pour maintenir leurs activités.

L'ensemble des éleveurs est unanime sur la montée en puissance des réglementations européennes, et les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux se sentent prêts à y répondre. Les exploitations qui se sentent menacées par l'évolution des réglementations sont le plus souvent fortement orientées sur les productions animales avec des ateliers de dimension importante (volaille en mode de production standard, vache laitière et/ ou bovin viande) et plusieurs associés. Ce sont les réglementations environnementales qui constituent, pour ces structures, la principale menace particulièrement pour ce qui concerne les surfaces nécessaires pour l'épandage des déjections animales.

Enfin, plus de 80 % des éleveurs pensent qu'un découplage total des aides (mais avec un maintien du niveau global du soutien) n'impacterait pas la gestion de leur exploitation. Tant qu'il n'y a pas de remise en question de l'équilibre financier des exploitations, ils n'envisagent pas de modifier leurs systèmes.

Les agriculteurs enquêtés ont une vision assez pessimiste pour l'avenir de la filière avicole française. En effet, plus des deux tiers d'entre eux pensent que la restructuration des entreprises devrait s'accélérer et que les petits bassins de production seront amenés à disparaître. De plus, plus de la moitié des éleveurs pense que la France perdra ses marchés vers le Proche et Moyen Orient, marchés qui seront alors récupérés par des pays comme le Brésil ou la Thaïlande. Cependant, malgré cette vision assez sombre au niveau national, ils

sont 87 % à penser que leur partenaire industriel ne fermera pas le site qu'ils approvisionnent, et que la pérennité de leur entreprise ne devrait pas être remise en question par cette accélération de la crise. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette analyse de la part des éleveurs : la majorité des éleveurs enquêtés se trouvait soit dans des gros bassins de production soit sur des productions destinées au marché national et / ou de qualité (Label). Ils n'associent donc pas les mauvaises perspectives d'évolution de la filière à celles de leur partenaire industriel.

### ***Le rapport des éleveurs avec les différents ateliers***

Pour près de deux tiers des éleveurs, l'atelier avicole est perçu comme étant le plus rémunérateur sur le long terme. Beaucoup ont mis en avant le fait que l'exploitation dans son ensemble n'aurait jamais évolué d'une telle façon (développement des ateliers, amélioration de l'existant..) si l'atelier avicole n'avait pas permis de dégager un revenu suffisant pour permettre d'autres investissements.

Malgré leur intérêt « technique » pour l'élevage avicole, une très grande majorité des éleveurs se sent moins impliquée dans cette activité que dans d'autres ateliers. Seuls 12 % d'entre eux ont déclaré être passionnés par l'élevage de volaille, contre 43 % qui désignent une autre production. Et ceci, pour différentes raisons: le fort niveau d'encadrement, l'intégration, l'élevage d'animaux à cycle court, et dont on ne s'occupe qu'à un seul stade de vie les amènent à un sentiment général d'avoir finalement peu de décisions à prendre et peu de responsabilités. À l'inverse, les autres productions animales ou végétales demandent aux éleveurs de raisonner leur génétique, leurs rotations, leur alimentation ou encore leur fertilisation. Ces responsabilités génèrent implication et motivation.

L'atelier avicole est perçu comme comportant à la fois plus de risques techniques et financiers. 56 % des éleveurs pensent que l'atelier avicole est celui qui présente le plus de risques techniques (exigence d'une plus grande rigueur de performances excellentes pour leur permettre de dégager une marge). Enfin, 48 % des éleveurs pensent que les risques financiers les plus élevés se situent au niveau de l'atelier volaille. Ce résultat révèle les inquiétudes des éleveurs enquêtés quant aux perspectives de marchés actuelles. Le degré de spécialisation, le mode de production ou la zone d'enquête n'influencent pas la perception du risque. C'est finalement la forte dépendance vis-à-vis des organisations de production et de l'aval qui est à l'origine de ce sentiment d'insécurité de la part des éleveurs.

Seul un tiers des éleveurs considère que l'atelier avicole est le plus contraignant au niveau réglementaire. Les exigences réglementaires semblent depuis longtemps intégrées dans la filière et font partie du quotidien des éleveurs, alors que les filières bovines et céréalières connaissent une actualité réglementaire importante (identification, homologation/interdiction de certains produits, local phytosanitaire...). D'une façon plus diffuse, les productions concernées par les soutiens PAC sont souvent perçues comme plus contraignantes. Il faut justifier, consigner, tracer de plus en plus d'éléments et au-delà des contraintes pratiques que cela impose aux éleveurs, subir les contrôles inhérents aux aides. Ces contraintes sont de plus en plus mal vécues.

### ***Adaptations des systèmes de production et pistes de réflexions***

Face à un environnement de plus en plus complexe, et dans une perspective de diminution des soutiens européens, certains éleveurs mettent en œuvre des actions pour diminuer le poids de leurs charges sur les exploitations. Les solutions envisagées sont l'externalisation d'une partie du travail, la réduction de la main-d'œuvre salariée, l'arrêt des constructions en neuf, et la préférence donnée aux rénovations, l'achat de matériel en commun et éventuellement l'embauche partagée de salariés (CUMA), la mise en place de « banque de travail » entre les agriculteurs pour gérer les pics d'activités, etc.

L'activité hors-sol est un facteur de sensibilisation des exploitations aux normes environnementales, et ce, particulièrement pour les exploitations se trouvant dans le Grand Ouest. Certains éleveurs ont donc entamé une réflexion sur ces problématiques pour prévenir l'impact des futures normes environnementales sur leurs exploitations. Les solutions mises en avant étaient : la mise en place de projets collectifs pour l'exportation du fumier vers des zones agricoles orientées sur les cultures, l'utilisation du fumier de volaille comme combustible, le compostage du fumier.

D'une façon générale, les perspectives actuelles vont vers une baisse des revenus agricoles. Face à ce constat, beaucoup d'éleveurs ont déjà envisagé plusieurs types de solutions pour diversifier les revenus de leur exploitation comme la mise en place de gîtes ou de chambres d'hôtes, la mise en place de la cueillette à la ferme de légumes et de fruits ou d'un atelier de vente directe de produits de la ferme, la production pour des marchés de niche, etc.

### ***Quel avenir pour les éleveurs non spécialisés ?***

Durant ces dernières décennies, les exploitations agricoles françaises se sont fortement spécialisées. La diminution du nombre d'éleveurs, les dynamiques d'agrandissement actuelles et la multiplication des compétences nécessaires au métier d'agriculteur entraînent, au niveau agricole, une plus forte spécialisation des exploitations. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la pérennité des exploitations non spécialisées. Les entretiens réalisés lors de cette étude permettent de lister leurs principaux atouts et handicaps.

La force principale des exploitations mixtes réside dans leur non-spécialisation qui leur confère une plus forte résistance vis-à-vis des crises de débouchés (surproduction, chute des cours) ou des crises de confiance qui interviendraient sur l'une de leurs productions. De plus, la dimension de leur atelier de volaille de chair s'adapte le plus souvent aux ressources de main-d'œuvre (familiale) disponibles sur l'exploitation. La complémentarité des productions y est donc très forte. Enfin, dans une perspective de diminution des soutiens européens, ces exploitations présentent une plus grande capacité de résistance que les exploitations uniquement orientées sur des productions dont la rentabilité est aujourd'hui entièrement dépendante de l'évolution du niveau de soutien.

Leurs faiblesses résident dans la nécessité de faire face à une multiplication de réglementations dans toutes les productions et les difficultés générées par la mixité des productions : l'organisation et la répartition du travail, du suivi des élevages et/ou des cultures et de la veille technique et réglementaire sont complexes. Les éleveurs doivent être particulièrement attentifs à la rationalisation des investissements entre les différents ateliers alors que la multiplication des impératifs de mise aux normes limite leurs marges de manœuvre.

Au final, les exploitations mixtes, associant l'activité volaille de chair avec une ou plusieurs productions, sont flexibles et présentent de sérieux atouts pour répondre aux défis à venir.

### ***Conclusion***

La réforme de la PAC de 2003 aura marqué un tournant stratégique dans l'évolution de la politique agricole européenne. Par le découplage, elle se prive de ses principaux outils de gestion et de régulation des marchés. Par la possibilité, pour les États membres, de recoupler une partie des aides et d'ajuster la régionalisation, elle incarne le début d'une renationalisation. Par l'ouverture plus forte aux marchés, elle concrétise la volonté de libéraliser les marchés agricoles et de les placer au même rang que les autres secteurs d'activités européens. Les enjeux de la libéralisation des échanges, notamment pour les secteurs de l'industrie et des services, expliquent une position européenne mesurée quant à la défense du secteur agricole dans les négociations internationales. Les questions agricoles apparaissent aujourd'hui comme un préalable à toute négociation sur d'autres secteurs. Les

évolutions futures des politiques agricoles européennes chercheront donc à substituer les aides aux produits au profit des aides aux producteurs, aides moins contestables dans les négociations internationales.

Les éleveurs se tournent aujourd'hui vers l'Union Européenne et la date clé de 2013, qui pourrait marquer un tournant décisif dans la stratégie des politiques agricoles européennes. Mais la nouvelle direction que l'Union Européenne veut donner à sa politique agricole n'est pas encore définie et cela constitue un des principaux freins à l'évolution des exploitations avicoles non spécialisées. La rédaction en 2008 /2009, par la commission européenne, d'un rapport sur l'avenir des budgets européens et notamment agricoles (« bilan de santé » de la PAC), devrait permettre aux agriculteurs d'avoir une vision plus claire des évolutions auxquelles ils pourront s'attendre en 2013 et leur permettre alors de s'y préparer. Par ailleurs, d'autres éléments de contexte doivent être analysés et pris en compte dans la construction de scénarios prospectifs concernant l'avenir des filières hors-sol et notamment celui des filières avicoles. L'évolution du contexte économique mondial (croissance de la demande des pays émergents, prix de l'énergie, évolution des parités monétaires), les politiques commerciales régissant les échanges internationaux, et notamment l'issue des négociations du cycle de Doha à l'OMC, la situation des marchés internationaux, le développement de la production des biocarburants et de leur co-produits, en relation avec des objectifs de production d'énergie « verte », les évolutions possibles des contraintes réglementaires au plan communautaire et l'évolution des préférences des consommateurs sont autant d'éléments susceptibles de modifier le contexte des filières hors-sol et d'influer sur les systèmes de production et le niveau de compétitivité des filières européennes ainsi que sur les différentiels de compétitivité actuels entre les principales zones de production (UE, Brésil, Etat-Unis).